

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE-MARITIME DE HANDBALL s'est réuni sur convocation de son Président. La réunion s'est tenue à distance, conformément aux règles applicables en période d'urgence sanitaire. Chaque administrateur a été identifié par des moyens électroniques adaptés et conformes au règlement fédéral.

Présent(s) : Mmes BAZIN Brigitte, CAILLAUD Dominique, ELIE Cathy, Mrs CAILLAUD Bernard, CARDON Gérard, LEBIGOT Alexandre, LIGUORI Jean-Luc, METAYER Patrick, MEZARA Patrick, PERRU Mathieu, STURM Lionel, THOMAS Thierry, THOUMYRE Vincent.

Invité(s) présent(s) : ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction), CLERMONT Olivier (CTF Comité 76)

Excusé(s) : Mr MARAIS Nicolas (Pdt LNHB-Invité), Mmes BARBATI Clémendina, NOURTIER Jocelyne, RICARD Isabelle, TERNOIS Françoise.

Le Président après son mot d'accueil, rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Informations du Président,
2. Situation trésorerie et réflexions financières pour la Saison 2021/2022,
3. Plan de relance des activités sportives,
4. Assemblée Générale 2020/2021
5. Questions diverses

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

La situation du Comité ne peut être disjointe de la situation extérieure. Cette saison est très difficile à vivre avec la crise sanitaire et tout ce qu'elle a pu engendrer.

L'activité des clubs et des instances Comité, Ligue est à l'arrêt.

Elle avait repris en septembre et octobre 2020 très partiellement. Un arrêt brutal au mois de novembre, une lueur d'espoir en décembre et une obligation de couvre-feu dès 18h00 en janvier 2021. Tout a été remis en question.

Le Comité, comme les clubs, continue à s'adapter sans savoir pour autant quand aura lieu la reprise.

J'ai pris l'attache ces derniers jours des présidents des clubs de Seine Maritime (seuls 4 clubs n'ont pu être joints). Il en ressort le constat suivant :

- Quand reprenons-nous ?
- Demande de remboursement des licences, surtout pour les adultes,
- Les liens se distendent au sein des clubs,
- Les subventions municipales, départementales sont disparates,
- Que comptez-vous faire pour les clubs ?

Il est à noter que la perte de licenciés est très variable selon les clubs, la situation financière est disparate tout comme les subventions municipales qui ont été maintenues globalement.

La situation est tendue, d'autant plus qu'un mouvement de contestation s'est installée dans certains territoires. Attention à la vindicte populaire car il en va de la pérennité du Comité et de ses salariés.

Par communiqué de la Ligue du 26/02/2021 auquel tous les Comités ont été associés, les clubs sont informés qu'une action forte sera menée vers les clubs et les licenciés pour la saison 2021/2022. D'autre part, la FFHB finalise les plans de reprise et de relance dont les dispositions seront connues prochainement.

Le Président rappelle que le Comité 76 n'appartient pas à ses administrateurs élus, mais à l'ensemble des clubs qui permettent son existence. Nous devons les aider.

Sur l'éventualité de restrictions sanitaires supplémentaires, le Comité reste dans l'attente des décisions gouvernementales. Le Comité saura se montrer réactif lorsqu'il s'agira de reprendre la pratique du handball, sans négliger la ré-athlétisation des joueurs.

En conclusion, le Président indique que la situation est grave, notamment pour les jeunes qui se retrouvent sans motivation et sans compétition. La vigilance est de mise.

Intervention de Patrick MEZARA : les Conseils d'administration des Comités devront valider les décisions prises pour les clubs. Le Président répond que ces dispositifs fédéraux seront communiqués au début du mois de mars, et feront l'objet d'une validation dans la foulée, au cours du prochain CA du Comité de Seine-Maritime qui sera exclusivement réservée à la trésorerie.

Intervention de Thierry THOMAS : la Ligue d'Ile de France a effectué une publication sur la déductibilité des cotisations des particuliers à leurs clubs. Il s'interroge sur l'opportunité de communiquer la même information au niveau du Comité. Le Président répond qu'il ignorait ce dispositif, et effectuera un retour aux administrateurs, après consultation de la Fédération.

Il attire l'attention sur la nécessaire validation des sources, surtout en matière fiscale. Lionel STURM abonde en ce sens.

Intervention d'Alexandre LEBIGOT : le Comité de Moselle a publié différents documents fédéraux sur les différentes mesures de soutien. Le Président répond qu'il attendra les décisions fédérales avant de communiquer envers les clubs ou d'arrêter un plan d'action.

Intervention de Dominique CAILLAUD : un retour est attendu par les clubs aussi sur les modalités sportives de reprise. Le Président répond qu'il attend, là aussi, un retour du Bureau fédéral, vraisemblablement la semaine prochaine. Bernard CAILLAUD s'interroge encore sur la possibilité d'une « saison blanche »... encore une fois, cette possibilité apparaît prématurée.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 Mars 2020 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

2. SITUATION TRESORERIE ET REFLEXIONS FINANCIERES POUR LA SAISON 2021/2022

En l'absence excusée de Mme TERNOIS (Trésorière), Isabelle ROUSSEL donne lecture du compte rendu comptable :

Point sur la Trésorerie : Au 31 décembre 2020 les disponibilités s'élevaient en totalité à 255 170.33 € contre 198 363.34 € au 31 décembre 2019

-1-

- Les aides « fonds de solidarité » de novembre et décembre soit 20 000.00 €
 - Les remboursements d'activité partielle de novembre et décembre 2020 soit 6 500.00 €
 - Le stock de récompenses de finalités = 10 000.00 €
- ⇒ Ce qui fait une estimation du bénéfice 2020 à 60 500.00 €, malgré une baisse de facturation de :
- Forfaits arbitrages de 36 400.00 €
 - Engagements équipes seniors et jeunes de 20 234.00 €
 - Cotisations arbitres de 3 950.00 €
 - Divers produits de 7 000.00 €
- ⇒ Soit un total de 67 584.00 €

-2- En ce qui concerne le « fonds de solidarité » nous pourrions obtenir les aides pour janvier 2021-février 2021, l'activité partielle se poursuivant jusqu'à une éventuelle reprise.

Durant cette période d'inactivité il est préférable de ne pas imposer à nos 43 clubs seinomarins de facturation. Celle des licences 2019/2020 qui devait avoir lieu en février 2021, se trouvera reportée, mais maintenue. Le reste étant de la facturation de prestations, en cas d'inactivité, il n'y a pas lieu de facturer.

Nous étudierons nos possibilités d'aides durant les mois à venir en fonction du plan de relance de la FFHB qui est à l'étude, et de nos résultats.

-3- Suite à notre demande d'aide auprès de la ville de Grand Quevilly, nous avons pu obtenir une remise de 688.85 € de loyer hors charges.

-4- Nous avons pu aider nos clubs quant à l'aide sur le « fonds de solidarité » :

15 clubs employeurs nous ont sollicités dans le conseil et dans la saisie et ont pu obtenir les aides d'octobre-novembre-décembre 2020.

Une estimation approximative de 200 000 €, car les chiffres réels de tous ne sont pas connus.

Il est précisé que depuis le mois de décembre 2020, les clubs sans salarié ont droit à une aide. Aussi ces clubs seront contactés sans délai.

A noter: le problème pour ces clubs sans salarié, est la validation du SIRET par les impôts.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration remercie le travail et l'investissement de Françoise TERNOIS pour l'aide efficace apportée aux clubs.

Intervention de Thierry THOMAS : la demande du dispositif de solidarité est ouverte aux clubs employeurs pour le mois de janvier.

Intervention du Président : Le Président demande aux administrateurs de réfléchir d'ores-et-déjà à des actions de soutien aux clubs. Ces actions seront territorialisées, en lien avec la Ligue de Normandie (évolution des licences...). La réflexion devra également être menée sur les conséquences de ces actions sur le budget du Comité.

Le Président rappelle qu'un document d'assistance à la demande de subvention existe, et peut être utilisé avec succès (Grand-Quevilly...)

Intervention de Vincent THOUMYRE : il s'interroge sur l'existence de projections sur l'impact de la baisse du nombre de licenciés. Le Président répond que le Comité ne peut se départir de ses rentrées d'argent (existence de salariés, reconstitution récente de réserves financières, etc.). Le budget à venir sera construit sur cette contrainte d'une part, et sur les aides décidées au bénéfice des clubs d'autre part.

Intervention de Thierry THOMAS : le Comité n'a pas de boule de cristal, mais il faut reprendre une activité sportive le plus rapidement possible pour conserver le maximum de licenciés. Le Président abonde en ce sens et rappelle la nécessaire réactivité du Comité dès la reprise. Thierry THOMAS reprend la parole et propose d'organiser des actions pendant l'été. Les clubs, le Comité devront être inventifs. La même problématique se posera pour conserver les arbitres départementaux. Le Président répond que le Comité ne prendra pas de vacances cette année, et que toutes les pratiques du handball seront concernées (hand-fauteuil, handfit, etc.).

Intervention d'Alexandre LEBIGOT : le plan de reprise du Comité comprend un certain nombre de dispositions qui vont déjà en ce sens, dont des innovations.

Intervention de Vincent THOUMYRE : la COC et la Commission Développement ont prévu des interventions à moyen-terme, dès que le feu vert sanitaire sera donné : rencontres inter-clubs (en lieu et place des compétitions), hand à 4....

3. PLAN DE RELANCE DES ACTIVITES SPORTIVES

Alexandre LEBIGOT présente le projet de plan de relance, autour de trois thématiques : s'entraîner, se retrouver, se confronter.

HANDBALL A 7 : il est prévu des mini-tournois pour les jeunes, championnats pour les clubs (en intra, entre deux clubs...). L'organisation de tournois pour les seniors est également envisageable sans oublier le HAND-LOISIR. Début de réflexion sur le BEACH-HANDBALL.

Le HANDFIT permettra des actions à distance, en visio. Le Président rappelle que la dimension présentielle est importante, même si cet outil permettra d'amorcer une reprise en douceur.

Toutes ces hypothèses de reprises comprendront une dimension de sélection/détection jeunes (ETD 76)

Intervention de Vincent THOUMYRE : Il insiste sur le fait que ce plan ne comprend aujourd'hui aucune date, mais qu'il sera mis en œuvre très rapidement dès l'obtention de l'autorisation sanitaire.

Le Président remercie les membres de la Commission, ainsi qu'Isabelle RICARD qui a participé à la formalisation de ce plan. Il souhaite que ce plan soit publié sous forme de livret à destination des clubs, organisé autour des trois thématiques proposées.

Intervention de Lionel STURM : il indique qu'il ne s'est déroulé que 3 séances de HAND-FAUTEUIL depuis le mois de mars 2020, mais qu'une réflexion est en cours pour organiser un événement sur les quais de ROUEN. Le Président indique que cet événement pourrait être porté par le Comité.

Concernant le HAND-ADAPTÉ, des activités se poursuivent dans les établissements spécialisés, mais sans pouvoir accéder aux salles municipales.

Intervention de Vincent THOUMYRE : Il indique que les clubs devront se tourner vers leurs mairies respectives, pour connaître les modalités de la reprise en fonction des dispositions applicables localement.

Intervention de Thierry THOMAS : l'idée de zones géographiques (notamment en jeunes) permettra aux clubs de redémarrer sans imposer de déplacements dès la reprise. Il s'en estime satisfait.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les différentes pistes de réflexion, ainsi que leur synthèse dans un livret remis aux clubs.

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020/2021

L'Assemblée Générale doit avoir lieu, en théorie, à la fin du mois de juin 2021.

Le Président soumet à la réflexion des administrateurs l'idée de la décaler au mois de septembre 2021.
Intervention de Patrick METAYER : Il pose la question de la chronologie de la tenue des Assemblées Générales (Comités, puis Ligues, puis Fédérations ?). Le Président répond que la seule obligation est de tenir l'Assemblée Générale des Comités avant celle des Ligues lors des années électorales. Il n'y a donc pas de contrainte pour cette année.

5. QUESTIONS DIVERSES

Thierry THOMAS rappelle que la CMCD ne s'est pas tenue depuis deux ans. L'année prochaine, la CMCD serait donc en accompagnement.

Intervention de Patrick METAYER : Il abonde en ce sens, avec cette nuance que les clubs qui souhaitent accéder à un niveau supérieur devraient connaître à l'avance les critères le leur permettant. Le Président répond que ces critères existent et ont déjà été communiqués aux clubs.

Intervention de Lionel STURM : Il propose aux administrateurs de valoriser les clubs (via la CMCD) qui favorisent la pratique du HAND-ENSEMBLE. Thierry THOMAS indique que cette possibilité pourra être retenue, avec d'autres activités (HAND à 4, BEACH-HANDBALL...), sous réserve que le règlement le permette. Lionel STURM demande également comment il est possible de valoriser les clubs mettant à disposition un arbitre pour des rencontres de HAND-FAUTEUIL. Le Président sollicitera Hervé RIGAL chargé de développement de l'arbitrage auprès de la Ligue avant de répondre à cette question.

Le prochain Conseil d'administration pourra être convoqué rapidement, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Secrétaire de séance
Mathieu PERRU



Le Président
Jean-Luc LIGUORI

